

PE-20

STRUCTURE DES PLANCHERS

Flèches d'au plus L/360 sous la charge totale

Caractéristiques requises

Le constructeur doit être en mesure de fournir les dessins d'ateliers avec les critères de conception liés aux calculs structuraux pour la flèche des planchers (poutrelles et poutres).

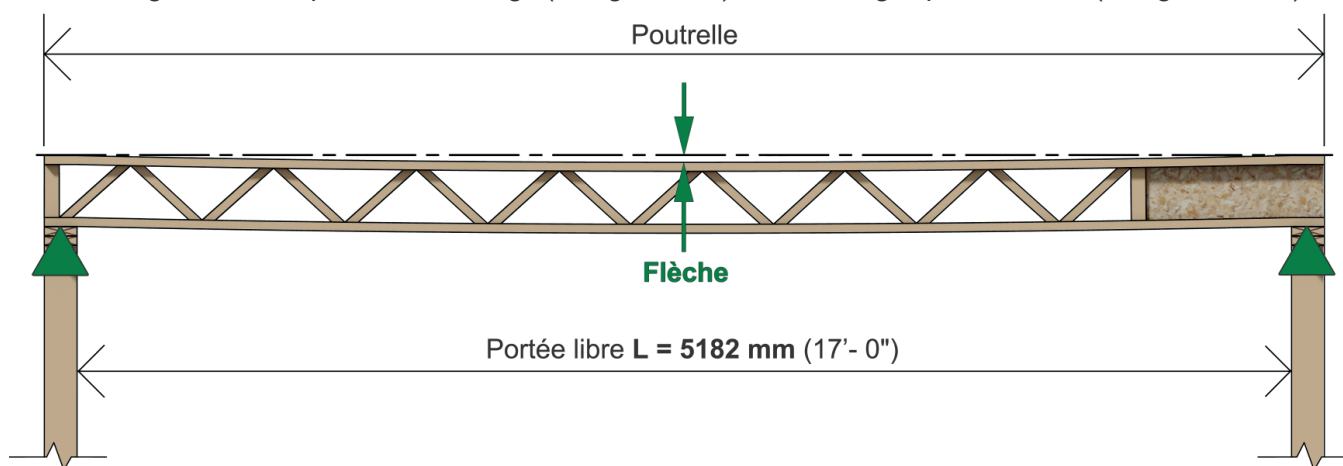
Selon le Code :

- Flèche maximale autorisée sous la surcharge (charges vives) : L/360
- Charges permanentes : non considérées.
- Charges totales : non considérées.
- Les poutrelles doivent rencontrer les CRITÈRES DE VIBRATIONS RÉDUITES

PRATIQUE D'EXCELLENCE :

- ✓ Flèche sous la CHARGE TOTALE de L/360
- ✓ Flèche sous la SURCHARGE de L/480

La charge totale comprend la surcharge (charges vives) **ET** les charges permanentes (charges mortes)



Calcul de la flèche sous la charge TOTALE avec le critère de L/360

Poutrelles de 5182 mm (17 pieds) de portée libre (L).

Si, L = 5182 mm

$$L/360 = 5182 \text{ mm} / 360 = 14,4 \text{ mm de flèche permise sous la charge totale}$$

Surtout en présences de chape de béton, le critère de flèche de **L/360 sous la charge totale** évite les effets indésirables de flèches très apparentes (même conformes) lorsqu'on se limite aux exigences minimales du Code de L/360 sous la surcharge et aux règles de l'art actuelle dans l'industrie de L/240 sous la charge totale.

Pour plus d'information, voir la fiche :

FT-9.4.3.1. - 01 – Flèche admissible des planchers – structure de bois